



ce formulaire peut être complété à l'écran.

Pour vous y aider, imprimez préalablement cette notice de 4 pages qui précède le questionnaire à compléter puis adressez le à votre organisme avec les justificatifs demandés.

# demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

Personne titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une pension d'invalidité de veuf(ve)

Cette notice a été réalisée pour vous aider à établir votre demande.

Pour nous contacter

Vous désirez des informations complémentaires,

Vous souhaitez nous rencontrer:

appelez le

36 46
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

connectez-vous sur www.ameli.fr





#### Informations pratiques

# ► Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

- une demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) à compléter,
- des précisions concernant les conditions d'attribution de votre allocation, les modalités de votre déclaration de ressources et du paiement de votre allocation,
- les justificatifs à joindre,
- comment nous contacter.

#### ► Vous ouvrez droit à l'allocation supplémentaire d'invalidité

auprès de votre caisse primaire d'Assurance Maladie du régime général aux conditions suivantes :

- ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (entre 60 et 62 ans selon votre date de naissance). Toutefois si vous poursuivez une activité professionnelle au-delà, cet âge limite est repoussé au maximum entre 65 et 67 ans selon votre année de naissance,
- être atteint(e) d'une invalidité qui réduit d'au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain,
- être titulaire d'une pension d'invalidité ou d'une pension dinvalidité de veuf(ve),
- résider en France ou dans un département d'outre-mer,
- avoir des ressources inférieures à un plafond :

A titre indicatif, au 1er avril 2012, ce plafond est fixé à :

- 8 266,35 € par an pour une personne seule,
- 14 479,10 € par an pour un couple (marié, concubin, partenaire PACS).

#### Votre déclaration de ressources

- Si vous vivez seul(e) : vous devez déclarer vos ressources perçues en France et/ou à l'étranger,
- Si vous vivez en couple (suite à mariage, PACS, ou concubinage) : vous devez déclarer vos ressources et celles de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS perçues en France et/ou à l'étranger.

Vous devez nous faire connaître les ressources dont votre ménage dispose mois par mois, pour les 3 derniers mois précédant votre demande.

(Par exemple, si vous déposez votre demande en avril, vous devez indiquer les ressources de votre ménage des mois de janvier, février et mars précédents.)

Vos ressources seront examinées pour les 3 mois que vous déclarez.

Toutefois, si cet examen aboutit au rejet de votre demande, nous apprécierons vos ressources sur une période de 12 mois.





Les informations ci-dessous vous sont données pour vous aider à compléter les pages 2, 3 et 4 de votre demande. La numérotation renvoie aux différentes rubriques selon la nature de vos ressources.

Sont à déclarer les :

salaires et gains assimilés (tels que commissions, rémunérations, vacations, gratifications)

revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale

indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie

allocations de chômage et préretraite

5 et 6 pensions, retraites, rentes, tous régimes de base et complémentaires, personnelles et de réversion

Vous devez déclarer pour vous et votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, les prestations dont vous êtes titulaire(s) ou dont vous avez fait la demande auprès :

- du régime général de sécurité sociale,
- des régimes de retraite de non salariés (artisans, commerçants, industriels, professions libérales),
- du régime de retraite agricole (salariés et exploitants),
- des régimes spéciaux de retraite (fonction publique, agents des collectivités...),
- des régimes étrangers même si la prestation qui vous est due ne vous est pas versée,
- des organisations internationales,

ainsi que les pensions d'invalidité, les rentes d'accident du travail, les pensions de veuves de guerre, ...

Pour les demandes qui sont encore à l'étude, inscrivez "en cours" dans la colonne "montant".

- **allocations diverses :** l'allocation spéciale ou d'aide sociale, l'allocation amiante, le revenu de solidarité active, l'allocation aux adultes handicapés, ...
- autres revenus tels que: prestations compensatoires suite à un divorce, rentes viagères issues d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager, revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal, avantages en nature (si ces avantages en nature vous sont versés sous la forme d'une indemnité compensatrice, précisez son montant), ...

Ne déclarez pas les loyers que vous percevez : ils seront estimés forfaitairement à partir de vos biens immobiliers. Il en est de même des revenus des biens mobiliers.

- biens immobiliers : ce sont notamment les maisons, appartements, immeubles et terrains (y compris ceux mis en location) dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation, à l'exclusion de votre habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole.
  - Si les biens sont indivis, en copropriété, en nue-propriété ou en usufruit, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS.
  - Si vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS êtes commerçant(s) ou artisan(s) ou exploitant(s) agricole(s) en activité ou si le commerce/l'entreprise est en gérance, précisez la valeur du fonds et, le cas échéant. la valeur des murs.
- biens mobiliers: dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation. Ce sont principalement des placements d'argent, d'actions ou d'avoirs tels que les SICAV, bons du trésor, livret A, plan épargne, comptes rémunérés, titres, actions, obligations, indemnités de départ attribuées à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles, le capital non réinvesti de la vente d'un bien, ...



#### Nous fixerons le point de départ de votre allocation

- à la même date que votre pension d'invalidité si vous déposez cette demande en même temps que votre demande de pension d'invalidité ou dans les 3 mois qui suivent la date portée sur la notification d'attribution de la pension,
- → au 1er jour du mois qui suit la date de réception de votre demande d'allocation dans les autres cas.

#### Nous vous paierons votre allocation en même temps que votre pension d'invalidité.

Son montant sera fonction de vos ressources.

Vous êtes tenu de nous signaler tout changement survenu dans vos ressources, votre situation familiale ou votre résidence.

Sachez que l'allocation supplémentaire d'invalidité est versée au maximum jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite (entre 60 et 62 ans selon votre date de naissance) ou jusqu'à la cessation de votre activité si vous continuez à travailler au-delà (au maximum entre 65 et 67 ans selon votre année de naissance)

Ensuite, il conviendra de faire valoir vos droits à l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Pour cela, il sera indispensable de formuler la demande auprès de votre caisse de retraite, 3 mois avant d'atteindre l'âge de la retraite ou 3 mois avant la date de cessation de votre activité.

**Important**: l'allocation supplémentaire d'invalidité est une prestation non contributive, c'est-à-dire sans rapport avec les cotisations versées par l'assuré à son régime de retraite. Il s'agit d'une aide.

A ce titre, nous récupérons les sommes payées sur la partie des successions dépassant 39 000 €. C'est pourquoi, nous demanderons en garantie l'inscription d'une hypothèque si la valeur de vos biens immobiliers excède ce montant au moment de l'attribution de votre allocation.

#### Justificatifs à joindre

#### Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie lisible de :

- Votre dernier avis d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, le dernier avis d'impôt sur le revenu de votre concubin(e), ou votre partenaire PACS.
- 2 justificatifs de moins de 6 mois prouvant que vous résidez en France (métropole ou département d'outremer) tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation du Maire, ...

Sachez que nous serons amenés à contrôler régulièrement la réalité de votre résidence en France.

Votre titre de séjour et/ou celui de votre conjoint(e), si vous résidez en France et si vous êtes (ou votre conjoint(e) de nationalité étrangère, sauf si vous êtes ressortissant de l'Union européenne\*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

#### \*Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

#### Aides diverses

#### vous pouvez bénéficier sous certaines conditions :

- d'une aide pour financer une complémentaire santé. A titre indicatif :
  - en Métropole, vos ressources des 12 derniers mois ne doivent pas dépasser un montant moyen fixé au 1er janvier 2012 à 874,25 € par mois pour une personne seule et 1 311,42 € pour un foyer de 2 personnes,
  - au 1er janvier 2012, l'aide est fixée à 200 € par an pour une personne âgée de 16 à 49 ans, 350 € pour une personne âgée de 50 à 59 ans, 500 € à partir de 60 ans.

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie ou sur le site www.ameli.fr

 des compléments liés à l'allocation aux adultes handicapés (complément de ressources ou majoration pour la vie autonome) ou d'un différentiel de cette allocation. Pour plus de précisions, adressez-vous à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence dont vous trouverez l'adresse sur le site www.cnsa.fr





# Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (articles L.815-24 et suivants, L.815-25, 27 et D.815-19 du Code de la sécurité sociale)



#### Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous-meme								
Madame								
Votre nom de famille (de naissance) :								
Votre nom d'usage (s'il y a lieu):								
Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :								
Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :								
Votre date de naissance : Votre nationalité :								
Commune de naissance :								
Votre adresse :								
Code Postal : Pays :								
Votre n° de Sécurité sociale :								
Votre situation de famille  Célibataire								
Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e)  Son nom de famille (de naissance) :								
Sa date de naissance : Sa nationalité :								
Commune de naissance :								
Son n° de Sécurité sociale :								



(articles L.815-24 et suivants, L.815-25, 27 et D.815-19 du Code de la sécurité sociale)



Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations pages II et III de la notice jointe.

Vos revenus en France et/ou à l'étraper des 3 derniers mois

(y compris ceux versés par une organisation internationale) Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources. Mois de Précisez les 3 derniers mois concernés : Salaires et/ou gains assimilés Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale Indemnités journalières payées par votre caisse d'assurance maladie Allocations chômage, préretraite Pensions, retraites, rentes personnelles\* et de réversion\* Indiquez les noms et adresses des organismes, les références de ces revenus et la date d'attribution. Retraites complémentaires personnelles\* et de réversion\* Indiquez les noms et adresses des organismes, les références de ces revenus et la date d'attribution. Allocations\* Indiquez le type d'allocation, les noms et adresses des organismes, les références.







(articles L.815-24 et suivants, L.815-25, 27 et D.815-19 du Code de la sécurité sociale)



Les revenus de votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger des 3 derniers mois

(y compris ceux versés par une organisation internationale)

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de ses ressources.

		Mois de	Mois de	Mois de			
Précise	z les 3 derniers mois concernés :						
Salaires et/ou gains assi	milés	€	€	€			
Revenus professionnels no l'administration fiscale	n salariaux <b>retenus par</b>	€	€	€			
Indemnités journalières pay	vées par votre caisse d'assurance maladie	€	€	€			
Allocations chômage, prére	otraite	€	€	€			
Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion* Indiquez les noms et adresses des organismes, les références de ces revenus et la date d'attribution.							
		€	€	€			
		_					
		€	€	€			
		€	€	€			
	······	-					
Retraites complémentaires Indiquez les noms et adres	personnelles* et de réversion* ses des organismes, les références de ces re	venus et la dåte d'attrib	uțion.				
		€	€	€			
		-					
		€	€	€			
		€	€	€			
➤ Allocations*	on, les noms et adresses des organismes, les	références.					
		€	€	€			
			£	£			
		<u>v</u>	······································	······································			
Autres revenus, précisez :		€	€	€			
* dont votre conjoint(e) ou r	partenaire PACS ou concubin(e) est titulaire ou	a fait la demande					



# Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (articles L.815-24 et suivants, L.815-25, 27 et D.815-19 du Code de la sécurité sociale)



	Vos biens et, si vous vivez en couple, ou concubin(e) en France et/ou à l'étr Avez-vous et/ou votre conjoint(e),	ranger	• `	,	iers			
9	et/ou immobiliers en France et/ou a oui — complétez ci-après, non — passez directement au porte directement au por	à l'étrar point 11.	nger?			mmerces,		
	Précisez la nature :		Adresse de chaque	e bien déclaré		Valeur actuelle		
	Personnels					€		
	Communs au ménage					€		
	De votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS					€		
	Habitez-vous la maison dont vous et/ou votre conjoir En louez-vous une partie ? oui ☐ non ☐ S		• • •			€		
10	Précisez la nature :	•			V	aleur actuelle		
	Personnels					£		
	Communs au ménage							
	De votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS							
	P Biens immobiliers ou mobiliers dont il a Qui est le donateur ? vous-même ☐ votre con Maison, appartement, terrain, (précisez la nature  date de l'acte de donation ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	njoint(e), co	oncubin(e), partenaire P Adresse du bien déclaré		ut(e) (.	) ☐ Valeur actuelle €		
	Titres, actions, obligations, (précisez la natu			€				
	date de l'acte de donation		lien de parenté avec	: le bénéficiaire de la donatior				
	J'atteste sur l'honneur que les renseigr	nements	portés sur cette dem	ande sont exacts.				
	Je m'engage :  • à vous faire connaître toute modificat et de celles de mon conjoint ou parter ainsi que tout changement familial et • à faciliter toute enquête.  Fait à :	naire PAC: de résidei	S ou concubin nce,	Signature :				
	Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (art. 313-441-1 et 441-6 du Code pénal, art. L. 114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale). Toutes les informations figurant sur cette déclaration sont destinées à votre organisme d'assurance maladie aux fins de calcul de vos droits et de contrôl En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant, et, le cas échéant, leur rectification en vous adressant à votre organisme d'assurance maladie. En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application des articles L. 114-17 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale.  IMPORTANT: Les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire d'invalidité sont récupérées sur la succession de l'allocatain lorsque l'actif net de celle-ci est au moins égal à 39 000 € ; en garantie, nous demandors l'inscription d'une hypothèque.							
	Vous venez de remplir votre	e aem	ande.					

N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés en page IV de la notice.